Douai (59) : fête de l’Aïd, le sous-préfet rappelle les règles d’abattage aux fidèles

16/09/2015 à 23h41

Comme chaque année, la célébration de la fête de l’Aïd-el-Kébir par la communauté musulmane du Douaisis a été précédée d’un rappel des règles d’abattage des agneaux et des moutons par le sous-préfet, en présence des imams et des représentants d’associations cultuelles de l’arrondissement.



[…] Comme l’a rappelé en écho la représentante de la direction départementale de la protection des populations, ce « circuit officiel d’abattage des ovins et ou des bovins », apporte aux fidèles « toutes les garanties sanitaires » d’une viande de qualité grâce à la présence, sur place, « des services vétérinaires et d’opérateurs qualifiés ».

En réponse au porte-parole des mosquées du Douaisis Mohammed Zazoua – qui, le verbe haut, argumentait en faveur de la liberté des fidèles à pratiquer le sacrifice rituel (lire ci-

dessous), le sous-préfet a coupé court à l'idée d'un dispositif d'abattage temporaire pour les particuliers sur le site de l'abattoir douaisien. « C'est non. Toute pratique qui sort du registre des règles que nous venons de rappeler sera considérée comme clandestine et donc condamnable », a lâché Jacques Destouches avec un flegme tout britannique. […]

« J'ai eu le sentiment de traduire honnêtement le sentiment de la majorité de la communauté musulmane du Douaisis. **Il faut arrêter de se cacher derrière son petit doigt, la quasi-totalité d'entre elle pratique le sacrifice d'Abraham, chez elle, pour la fête de l'Aïd.** Nous refusons pour autant d'être considérés comme des criminels. L'État fait de nous des clandestins parce qu'il ne met pas à notre disposition les moyens que nous demandons. » […]

Source

Merci à **karcher charter**